

Commune
De
MOUTHOMET

11330
Tél : 04.68.70.05.01
Fax : 04.68.70.07.50
mairie.mouthomet@orange.fr

Maire de Mouthomet
01 place de la Mairie
11 330 MOUTHOMET
Madame Christelle HERMAND

N/réf : CH/SB/18073

COMPTE RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Alain TALOUR a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Angharad DAFYDD STYLES, Pierre
(dans l'ordre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis
alphabétique) MARI, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Alain TALOUR

Absents : Jérôme GAZEAU, Odile PATISSOU

Procuration : Jérôme GAZEAU à Christelle HERMAND

1. Validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 15 mars 2018

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 15 mars 2018.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, par
9 voix POUR
0 voix CONTRE
1 ABSTENTION

ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 mars 2018.

Par ailleurs, Madame Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Monsieur Jacques BENUREAU, Monsieur Jérôme HERVOUET-BARANGER, Monsieur Alain TALOUR et Madame Christelle HERMAND proposent de ne recevoir désormais le compte-rendu du conseil municipal que par courriel, afin de réaliser des économies d'impressions.

2. Présentation et vote des budgets primitifs 2018 (commune et régie des carburants)

Madame le Maire présente les budgets primitifs 2018 de fonctionnement et d'investissement de la commune et la régie municipale des carburants.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de les approuver tels que suit :

2.1. Budget communal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	266 225.85 €	422 400.36 €
Recettes	266 225.85 €	422 400.36 €

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement est très important du fait de l'amortissement des subventions des travaux réalisés entre 2002 et 2017 pour un montant de 324 699,62 € ; opération blanche qui se retrouve en dépenses et en recettes une fois les travaux finis, afin de débiter leur amortissement. Cette année sera très calme au niveau des investissements, du fait des difficultés financières de la commune. Les travaux d'investissement prévus au budget 2018 ne pourront tous être réalisés. Les travaux en régie seront privilégiés.

2.2. Budget régie des carburants

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	250 301.40 €	18 129.42 €
Recettes	250 301.40 €	49 143.02 €

OUÏ cet exposé, le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par,
9 voix POUR
1 voix CONTRE
0 ABSTENTION

APPROUVE, les budgets primitifs 2018 de la commune et de la régie des carburants tels que proposés ci-dessus.

3. Vote des taux 2018 des produits issus de la fiscalité directe locale

Lors des différents échanges avec les élus, Monsieur SUBIAS, notre percepteur, a rappelé que la commune a des taux de fiscalité bien en dessous de la moyenne départementale. Selon lui, la collectivité s'appauvrit chaque année car les charges augmentent. Si les impôts ne sont pas augmentés, le différentiel se creusera et au bout d'un moment, il nous faudra faire une rectification trop importante. Il est donc souhaitable de réaliser une augmentation d'un point sur la part communale de la taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti. La préfecture a les mêmes conclusions. Il est d'autant plus important de réaliser l'augmentation cette année que la commune est en relation avec Monsieur le Sous-Préfet Luc ANKRI, qui cherche à nous aider face aux difficultés financières de la commune ; notamment par le biais de la renégociation de nos crédits.

Les conseillers municipaux ont d'ailleurs validé à l'unanimité le principe d'une augmentation d'un point des taux de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie lors de la séance du 15 mars 2018.

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 :

OUÏ cet exposé, le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par,
9 voix POUR
0 voix CONTRE
1 ABSTENTION

- ***FIXE*** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :

- ✓ *Taxe d'habitation* : 14.84 %
- ✓ *Taxe foncière bâti* : 19.98 %

✓ *Taxe foncière non bâti* : 82.54 %

- **PRECISE** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux syndicats dont elle est membre.

4. Vote des tarifs 2018 de l'eau et de l'assainissement

Considérant la demande de la perception afin de fixer par voie de délibération tous les ans les différents tarifs applicables aux usagers en matière d'eau et d'assainissement, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les prix fixés en 2017 et de les appliquer en 2018 comme suit :

<i>Abonnement par compteur</i>	20.00 €
<i>Eau</i>	1.40 € m ³
<i>Forfait assainissement par compteur</i> ...	26.00 €
<i>Assainissement</i>	1.14 € m ³
<i>Redevance pollution</i>	0.29 € m ³
<i>Redevance modernisation des réseaux</i> ...	0.155 € m ³
<i>Forfait gestion par compteur</i>	5.00 €

Il est à rappeler que le produit des redevances « pollution et modernisation des réseaux » est collecté par la commune et reversé à l'Agence de l'Eau. Il est ensuite utilisé pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en soutenant des projets des maîtres d'ouvrages, principalement les collectivités, dans le cadre du programme d'intervention 2013-2018 « sauvons l'eau ».

OUI cet exposé, le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité, FIXE les différents tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2018, tels que définis plus haut.

5. Vote des subventions versées en 2018 aux associations

Considérant qu'il convient de fixer nominativement le montant des subventions versées en 2018 aux associations, Madame le Maire soumet à la validation des membres du Conseil Municipal les sommes suivantes :

Hautes-Corbières Gourmandes	535.00 €
Ecole de Mouthoumet	80.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Mouthoumet	80.00 €
A.C.C.A. de Mouthoumet	535.00 €

OUI cet exposé, le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les attributions de subventions telles que proposées ci-dessus par Madame le Maire.
- **DIT** que sommes allouées seront affectées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

L'association Hautes Corbières Gourmandes ayant connu récemment d'importantes démissions et un nouveau bureau étant en attente de création, la subvention sera versée après la foire.

6. Vote des admissions en non-valeur en 2018

Monsieur le Percepteur propose aux membres du Conseil Municipal une admission en non-valeur de titres émis sur le budget de la commune jusque fin 2017 et pour lesquels les poursuites ont été sans effet.

Le montant total des titres objet de la demande d'admission en non-valeur s'élève à 307.33 €. Ils se détaillent comme suit :

- Odile PATISSOU : 174.90 € sur l'exercice 2015

- Coline PERASSE : 0.01 € sur l'exercice 2017
- Véronique RAYNAUD : 109.22 € sur l'exercice 2016
- Christian YONNET : 23.20 € sur l'exercice 2015

Madame Christelle HERMAND a contacté Monsieur Christian YONNET qui a réglé de suite ; il s'était présenté à la perception mais n'avait pu régler la totalité de la dette du fait des plafonds de dépôt, d'où ce reliquat. Madame Coline PERASSE avait commis une erreur sur le montant du chèque, qui est rectifiée. Madame Véronique RAYNAUD a indiqué être saisie mensuellement par la trésorerie sur son salaire pour des arriérés, Madame le Maire propose donc d'attendre avant de réaliser l'admission en non-valeur de ce titre pour 109.22 €.

OUÏ cet exposé, le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***VOTE*** l'admission en non-valeur du titre de Madame Odile PATISSOU, émis sur le budget de la commune non recouverts malgré les poursuites engagées, pour mon montant total de 174,90 €
- ***DIT*** que le montant total de ces admissions en non-valeur fera l'objet d'un mandat de 174,90€, imputé à l'article 6541.

7. Questions et informations diverses

7.1. Station d'épuration

Le moteur du clarificateur est en panne, il avait 26 ans.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour le devis de l'entreprise SALES pour un montant de 1 998,22€ TTC, qui inclut la pose de la pompe.

7.2. Filtre du forage de la Prade

Le filtre du forage de la Prade a été posé en 2012 pour un montant de 7 629,22 € TTC. Depuis, ce filtre n'a jamais donné satisfaction. Un devis de 1 534,69 € TTC a été proposé par l'entreprise Aquatech pour installer un réducteur de vitesse sur le filtre, qui permettrait d'améliorer l'installation. Le filtre n'ayant jamais correctement fonctionné depuis 2012, Madame le Maire est en négociation avec l'entreprise Aquatech pour trouver une solution, sans que la commune n'ait à payer.

7.3. Travaux en cours

Des photos des travaux en cours sont montrées aux conseillers et au public, au niveau notamment des travaux de la B115 avec les plantations déjà réalisées, du tour des platanes de la place, de l'escalier de la parcelle WB21 (futur verger).

Le paillage a été installé sur les plants de la Pépinière Départementale.

Le conseil valide à l'unanimité la pose des bancs sur la place du village et sur le parking de la rue du château d'eau.

7.4. Festivités

Madame Christelle HERMAND lit le courriel de la D.D.T.M. sur le stand de prévention Label fête 2018, qui propose des formations sur la demi-journée. Les membres de la régie des festivités ne sont pas intéressés.

Monsieur Louis MARI indique que la chambre froide est à nouveau en panne et que les réparations coûteraient plusieurs centaines d'euros. Il est décidé de ne plus la réparer mais d'acheter deux frigos d'occasion. Le Parchemin pourrait être sollicité.

59 brioches ont été vendues pour l'opération brioches de l'A.F.D.A.I.M. pour laquelle Louis et Jeanine MARI se sont investis.

Le bilan financier du repas de Pâques est positif. Monsieur Louis MARI demande que les conseillers et les bénévoles qui travaillent aux festivités de la commune aient une récompense par le biais d'un repas gratuit ou à moitié prix. Son épouse Jeanine s'est en effet beaucoup impliquée pour le repas de Pâques. Madame le Maire reconnaît et salue le travail fourni par les bénévoles. Mais étant donné qu'il s'agit d'argent public, plusieurs conseillers soulignent les problèmes que ces conditions préférentielles pourraient entraîner (qui y aurait droit ? légalité ?). Madame Christelle HERMAND propose à Monsieur Louis MARI de payer personnellement le repas à son épouse, mais Monsieur Louis MARI décline la proposition.

7.5. Informations diverses

- L'association des Chats des Hautes Corbières est très satisfaite de la collecte réalisée dans le magasin Intermarché de Lézignan-Corbières, qui a permis de récolter croquettes et litière. L'association a, par ailleurs, écrit à la C.C.R.L.C.M. pour demander à bénéficier du hangar de la Communauté des Communes pour les chats, afin d'y entreposer des gamelles et abris amovibles (cinq congélateurs aménagés). Monsieur Jacky VILLEFRANQUE, Vice-président de la C.C.R.L.C.M. a indiqué que la Communauté des Communes n'est pas favorable à l'entreposage de congélateurs. Il prendra contact avec Monsieur Pierre GUAGNO, Président de l'Association, prochainement pour en discuter.
- Les enfants de l'école de Mouthoumet seront dans les rues du village le vendredi 13 avril 2018 à partir de 14h, pour le carnaval.
- L'association C.C.C.V. a écrit à la commune afin de demander le prêt de salle du rez-de-chaussée de la mairie pour l'évènement « Le Vent Tourne » qui aura lieu le 28 juillet 2018. Une réponse favorable sera donnée.
- La paroisse a informé la mairie que la première messe de la saison aurait lieu le dimanche 29 avril 2018.
- Habitat Audois a attribué le logement restant vacant à l'ancienne gendarmerie à Madame Elisabeth BALARESQUE.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 15 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour extrait :
En mairie, le 09 avril 2018

Christelle HERMAND
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.